

L'évaluation des risques chimiques

L'évaluation du risque chimique est de la responsabilité de l'employeur ([Code du travail, article R.4412-5](#)).

A Approche générale



Les 9 pictogrammes de danger



Source : INRS

A Compatibilité de stockage

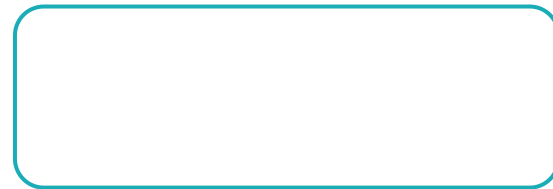
	Explosif	Inflammable	Comburant	Gaz sous pression	Corrosif	Toxicité aiguë	Nocif ou irritant	Danger pour la santé	Danger pour l'environnement
Explosif	○	×	×	×	×	×	×	+	×
Inflammable	×	+	○	×	×	×	×	×	×
Comburant	×	○	+	×	○	×	×	×	×
Gaz sous pression	×	×	×	+	×	×	×	+	×
Corrosif	×	×	×	×	○	+	+	+	+
Toxicité aiguë	×	×	×	×	○	+	+	+	+
Nocif ou irritant	+	×	×	+	○	+	+	+	+
Danger pour la santé	×	×	×	×	○	+	+	+	+
Danger pour l'environnement	×	×	×	×	○	+	+	+	+

× Ne peuvent pas être stockés ensemble
○ Peuvent être stockés ensemble sous certaines conditions
A/B Acides (pH<4) et bases (pH>10) ne doivent pas être stockés ensemble
+ Peuvent être stockés ensemble

• Si un produit comporte plusieurs pictogrammes de danger, suivre l'ordre du tableau (de gauche à droite ou de haut en bas).
 • Des bacs de rétention sont recommandés pour le stockage des produits liquides notamment les comburants, les inflammables et les corrosifs.

À tout moment, les intervenants en prévention des risques professionnels de l'APAS peuvent être associés à la démarche d'évaluation des risques chimiques.

Prenez contact avec votre centre APAS !



Siège social :
58 /60 Rue Cochon DUVIVIER
17306 Rochefort/Mer Cedex
Tél. 05 46 87 23 55
www.apas17.com

LinkedIn : APAS 17 – Service de Santé au Travail



Qu'est-ce qu'un produit chimique ?

C'est un produit commercialisé ou non, d'origine naturelle ou fabriqué par synthèse, rencontré sous différentes formes (solide, poudre, liquide, gaz).

Produits manufacturés

- solides, liquides, gazeux
- Bidons
- Sacs
- Bombes aérosols...

Risque Chimique
= **Danger**
+ **Exposition**

Dommages sur la santé à effets différés
(maladies chroniques)

Nuisances travaux

- Poussières (amiante, silice, bois...)
- Gaz d'échappement
- Fumées de soudage...

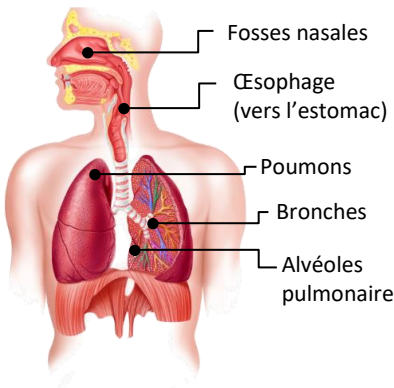
Pouvant entraîner

- Incidents
- Accidents

Dommages sur la santé à effets immédiats
(lésions aiguës)

A Les voies d'intoxication

- **Inhalation :**
gaz, vapeurs, poussières et aérosols
- **Ingestion :**
poussières et liquides
- **Absorption par la peau :**
poussières et liquides



A Les dommages pour la santé : quelques exemples

Risques à effets immédiats

- Brûlures
- Irritations des voies respiratoires, de la peau ou des yeux
- Malaises, maux de tête, vertiges
- Allergies, asthme

Risques à effets différés

- Eczéma
- Atteinte du foie, des reins
- Effets sur la fertilité et la reproduction
- Cancers : mésothéliome (amiante), naso-sinusien (poussières de bois)

La Fiche de Données de Sécurité ou FDS

Elle permet d'identifier les dangers d'un produit chimique et fournit des renseignements utiles pour l'utiliser en toute sécurité.

A La FDS est un document :

- Obligatoire
- Composé de 16 rubriques
- Fourni gratuitement par le fabricant par voie électronique
- Mis à disposition du personnel pour consultation immédiate de la rubrique 4 « Premiers secours » en cas d'urgence et de la rubrique 8 « Contrôles de l'exposition et Protections » afin de connaître les protections collectives et individuelles à utiliser pour se protéger
- Qui doit être mis à jour régulièrement (préconisation de l'INRS : tous les 3 ans)

Conseils d'hygiène industrielle

- Se laver les mains avant d'aller en pause, de fumer ou de consommer une boisson ou un aliment
- Retirer les vêtements de travail dans l'entreprise
- Prendre une douche en fin de poste de travail
- Éviter de monter dans son véhicule avec les vêtements de travail contaminés
- Éviter de laver les vêtements de travail avec ceux de la famille, notamment ceux des nouveau-nés et des enfants
- Changer régulièrement les gants de protection
- Ranger les masques de protection respiratoire dans une boîte hermétique en dehors de la zone d'exposition, et respecter la durée d'utilisation

Les FDS doivent être disponibles dans les zones où les produits sont manipulés afin de consulter rapidement la rubrique 4 en cas d'urgence !

L'étiquette d'un produit chimique

ÉTIQUETTE SELON LE RÈGLEMENT CLP

ACÉTONE

DANGER

Liquide et vapeurs très inflammables. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Tenir hors de portée des enfants. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Éviter de remplir les vapeurs. ÉVITER LE CONTACT AVEC LES YEUX. Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Éviter les bêtises de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement retirées. Continuer à rincer. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Tenir au frais. N° CE 2002-662-2

- Identité du fournisseur +
- Identificateurs du produit +
- Pictogrammes de danger +
- Mention d'avertissement +
- Mentions de danger +
- Conseils de prudence +
- Informations supplémentaires +

www.inrs.fr/etiquetteCLP

A Les mentions de dangers « prioritaires »

Les mentions de danger ci-après sont celles à repérer en priorité.

Le produit chimique concerné devra être substitué ou limité au strict nécessaire.



Cancérogènes	
H 350	Peut provoquer le cancer
H 351	Susceptible de provoquer le cancer
Mutagènes	
H 340	Peut induire des anomalies génétiques
H 341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
Reprotoxiques	
H 360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H 361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H 362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel